



**LE GARDE DES SCEAUX,  
MINISTRE DE LA JUSTICE**

Paris, le **20 AVR. 2016**

*dm* Madame la Contrôleure Générale,

Par courrier du 17 décembre 2015, vous avez fait parvenir à ma prédécesseure le rapport relatif à une première visite de contrôle du centre éducatif fermé (CEF) d'Angoulême qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2015 et dont je note que les conclusions sont plutôt positives.

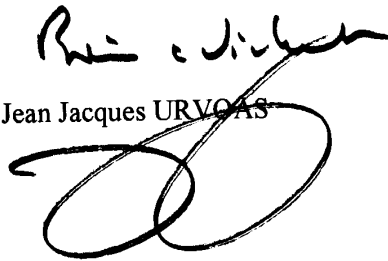
Cet établissement du secteur public de la PJJ a été créé par transformation d'un établissement de placement éducatif (EPE) en mai 2013. Il a connu depuis son ouverture des difficultés et dysfonctionnements qui ont conduit la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse à saisir son service d'inspection le 22 novembre 2013, dont le rapport définitif a été rendu le 26 mai 2014. Il avait en effet été constaté qu'un nombre important d'incidents s'étaient produits, impactant le fonctionnement de la structure et inquiétant les autorités locales.

A la suite de cette inspection et malgré la mise en place d'un travail soutenu de la direction territoriale de Poitou-Charentes, le CEF a fait de nouveau l'objet d'une fermeture provisoire du 7 novembre au 6 décembre 2014.

Je souhaite porter à votre connaissance que la fermeture provisoire du CEF a été à nouveau prononcée pour une période de trois mois du 24 décembre 2015 au 24 mars 2016. Cette fermeture est consécutive à des dysfonctionnements internes. Un travail soutenu d'accompagnement de la structure par les directions interrégionale et territoriale ainsi que par l'administration centrale de la protection judiciaire de la jeunesse est en cours et permettra de mettre en œuvre une stratégie de reprise d'activité à l'issue de la période de fermeture.

Le travail engagé prendra naturellement en compte les observations relevées dans le rapport de visite que vous m'avez communiqué.

Je vous prie de croire, madame la Contrôleure Générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
Jean Jacques URVOAS

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale  
des lieux de Privation de liberté  
16/18 quai de la Loire BP 10301  
75921 PARIS Cedex 19